



## M U N I C I P A L I T É D ' U P T O N

### AVIS PUBLIC

#### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-306

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

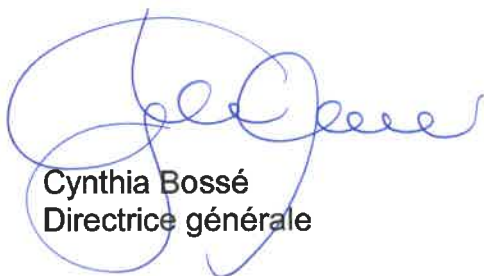
Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 octobre 2018, le « Règlement 2018-306 amendant le règlement numéro 2002-89 concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Upton afin de modifier les « Grandes affectations du sol ».

Ce règlement modifie ledit plan d'urbanisme afin de revoir la limite des affectations publique et industrielle dans le secteur du terrain des loisirs et de la propriété de Fermes Burnbrae Ltée.

Le 29 novembre 2018, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

**Donné à Upton, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an 2018.**



Cynthia Bossé  
Directrice générale